



CONDITIONS GENERALES DE PRESTATIONS DE SERVICE

Article 1 – Objet

Les présentes conditions générales de vente ou de fourniture de services s'appliquent, sans restriction ni réserve, à l'ensemble des produits et/ou des services proposés à la vente par HEATOCOOL.

Le fait pour une personne physique ou morale, de passer commande ou de payer un acompte auprès de BEPOOL emporte acceptation pleine et entière des présentes conditions générales de vente ainsi que des conditions particulières du contrat. Nos conditions générales sont accessibles à tout moment sur notre Site ou sur simple demande et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version et sur les propres conditions générales d'achat ou autres du Client.

Article 2 – Prix – Modalités de paiement

Les tarifs en vigueur sont exprimés TTC, nous nous réservons le droit de reporter toute nouvelle taxe et augmentation du coût des fournitures chez nos fournisseurs, même pendant la période de validité du devis.

Les suppléments de travaux dus à la demande du client ou à la découverte de vices cachés ou d'éléments non prévisibles au moment du devis, seront mis à la charge du client de même que tous les frais d'expertises, d'analyses, d'examen qui s'avèreraient indispensables à la poursuite des travaux, après accord écrit du client.

Recouvrement amiable des créances dues par les consommateurs

Les taux d'intérêts et indemnités forfaitaires suivants s'appliquent :

- L'envoi d'un premier rappel est gratuit
- Les intérêts de retard sont fixés à 10,5% l'an.
- L'indemnité forfaitaire est de :
 - 20 € si le montant dû est inférieur ou égal à 150 €.
 - 30 € augmentés de 10 % du montant dû sur la tranche comprise entre 150,01 et 500 euros si le montant restant dû est compris entre 150,01 et 500 euros.
 - 65 € augmentés de 5 % du montant dû sur la tranche supérieure à 500 euros avec un maximum de 2000 euros si le montant restant dû est supérieur à 500 euros

Recouvrement amiable des créances dues par les entreprises et recouvrement judiciaire de toutes créances

Les taux d'intérêts et indemnités suivantes s'appliquent :

- Complément forfaitaire de 10% du montant impayé, avec un minimum de 75 €,
- Intérêts de retard ; calculés au taux de 10% l'an à dater de l'échéance.

Dans l'hypothèse où le contrat est conclu avec un consommateur, au sens de l'article I. 1, 2° du code de droit économique, la même indemnité forfaitaire et les mêmes intérêts seront dus au client, si, nonobstant l'envoi d'une mise en demeure, HEATOCOOL demeure en défaut d'exécuter sa mission dans les délais convenus ou à défaut, dans des délais normaux pour des raisons qui lui sont imputables.



Rue de la féculerie n°29
1350 Jandrain
Info@heatocool.be

Toutefois, aucune indemnité ne pourra lui être réclamée en cas de retard pour cas de force majeure ou toute autre cause indépendante de la volonté de HEATOCOOL, l'empêchant de remplir ses obligations.

Toutes les marchandises placées restent la propriété de HEATOCOOL jusqu'au paiement intégral des marchandises et des frais connexes.

Article 3 - Réclamations

Pour être recevable, toute contestation concernant l'exécution des travaux devra être faite dans les 15 jours à partir du dernier jour des travaux, soit par courrier, soit par e-mail à l'adresse de notre site.

En ce qui concerne la réception des marchandises, le client doit, à l'arrivée des marchandises, constater s'il y a avarie ou manquements, et notifier par écrit ses réserves au transporteur.

Article 4 – délai de rétractation

Le client reconnaît avoir été mis en possession du formulaire de rétractation, dont une copie est également disponible sur notre site.

Si des travaux ont été entamés avant l'échéance du délai de rétractation, le client reconnaît que ces travaux ont été réalisés à sa demande expresse. En conséquence, les montants correspondant aux travaux réalisés ou aux matériaux placés seront intégralement dus par le client.

Il en va de même dans le cas où du matériel sur mesure a été commandé et ne peut être annulé par le fournisseur/fabricant.

Article 5 – clause de dédit

L'annulation de la convention par le client (sauf application du droit de rétractation) donnera lieu à un dédommagement fixé forfaitairement à 40% du montant total des travaux en faveur de HEATOCOOL, majoré du coût des travaux et matériaux déjà exécutés ou placés, avec un minimum de 500,00 €.

Article 6 – Conditions d'exécution des travaux.

Le client confirme qu'il détient tous les permis requis par les dispositions légales, réglementaires et administratives applicables en Belgique avant le début des travaux. Il confirme également qu'il est seul responsable de la connectivité des unités, des routeurs et des appareils mobiles.

A défaut, notre société ne pourra aucunement en être tenue responsable, ni partiellement, ni entièrement, par le client, lequel dédommagera notre société intégralement et sans aucune restriction contre toutes les conséquences quelconques d'un défaut de respect des réglementations applicables.

Nous partons du principe que le placement de matériaux s'effectue dans de conditions normales, c'est-à-dire que les lieux où doit s'effectuer le placement ne contiennent pas de vieilles fondations, murs en mauvais état, des impétrants ou des obstacles visibles ou invisibles, etc ,... .

Si lors du commencement des travaux par notre société, il ressort que le support ne satisfait pas aux conditions susmentionnées, notre société pourra exécuter les travaux de modification nécessaires à condition d'en informer le client soit par téléphone, soit par écrit.

Ces travaux seront facturés séparément au client aux prix courants du marché.

Article 7 - Délais d'exécution, marchandises livrées, garantie



Rue de la féculerie n°29

1350 Jandrain

Info@heatocool.be

Les délais d'exécution sont toujours donnés à titre indicatif et leur dépassement ne peut donner lieu à résiliation du contrat aux torts de HEATOCOOL.

Outre les garanties légales, les appareils livrés bénéficient de la garantie fournisseur, contre tout défaut de fabrication. Toute pièce reconnue comme défectueuse sera remplacée, mais notre responsabilité est limitée à l'échange pur et simple de la pièce défectueuse, et aucun remboursement, indemnité ou dommage et intérêts quelconques ne peuvent être réclamés pour quelque motif que ce soit.

Aucune garantie n'est offerte pour les vices apparents qui n'auraient pas fait l'objet d'une réclamation dans un délai de 15 jours à dater de l'achèvement des travaux.

En cas de contrat conclu avec un professionnel, la société n'assume aucune responsabilité pour vices cachés.

Les frais d'eau, de produits chimiques et d'électricité sont toujours à charge de l'utilisateur.

Article 8 – Responsabilité

Nous mettons tout en œuvre pour vous offrir des matériaux et services de qualité.

Nous ne pourrions en aucun cas être tenus responsables de dégradations ou autres frais qui pourraient être causés à la propriété du client ou de tiers à la suite des travaux exécutés par notre entreprise, sauf en cas de dol ou de faute lourde de notre part.

En cas d'appel justifié à notre garantie, il appartient au client de nous concéder un délai raisonnable nous permettant de procéder à la réparation en nature. Pour le bon déroulement de la garantie, le client s'engage à ne pas diffuser de publicité négative à notre sujet via les réseaux sociaux, sous peine de tous dommages et intérêts.

Dans l'hypothèse où des dommages et intérêts seraient dus, ceux-ci sont limités aux montants indemnisés par notre assurance RC exploitation.

Par ailleurs, nous ne pourrions jamais être tenus responsables ni redevables de dommages et intérêts pour perte d'exploitation ou dommages indirects (atteinte à la réputation, perte de productivité, perte de bénéfices, ...) subis par le maître d'ouvrage.

Nous n'assumons aucune responsabilité généralement quelconque pour les accidents, perturbations, arrêts, dégâts, dommages, frais, etc, ... provenant soit de d'un défaut de montage lorsque le montage a été réalisé par un tiers, soit d'un changement apporté à nos appareils sans notre autorisation, soit de fausse manœuvre, de manipulation brutale ou malhabile, usure normale, surcharge, usage mal approprié etc.

Article 9 – Vie Privée

Nous respectons votre vie privée. Nous ne collectons pas de données sans votre consentement. Nous vous invitons à consulter notre charte sur la protection de la vie privée pour de plus amples informations.

Sauf contordre express du client, notre société a le droit d'utiliser tous les dessins et toutes les photos de travaux exécutés à des fins publicitaires sans être redevable au donneur d'ordre d'aucun droit et d'aucune indemnité.

Article 10 – Invalidité – Force majeure – Droit applicable et Tribunal compétent

Heatocool – Rue de la féculerie n°29 – 1350 Opr Jauche

TVA : BE 0846.684.789

Tél : +32490/54.25.03 – info@heatocool.be



Rue de la féculerie n°29
1350 Jandrain
Info@heatocool.be

Si pour une quelconque raison une disposition des présentes conditions générales devait être déclarée inapplicable, cette inapplicabilité n'affecterait pas l'application des autres dispositions des conditions générales. Celle jugée inapplicable étant alors remplacée par la disposition la plus proche possible.

HEATOCOOL ne pourrait en aucun cas être tenue responsable de toute inexécution qui aurait pour origine un cas de force majeure, échappant à son contrôle, incluant notamment, sans que cela soit limitatif, les cas de guerre, d'émeute, d'insurrection, d'interruption de transport, de problème d'importation ou d'exportation, de grève, de lock-out, de pénurie, d'incendie, de tremblement de terre, de tempête, d'inondations, d'intempéries, troubles politiques, maladie d'ouvrier, manque d'effectif, vices cachés du sous-sol ou des installations du client, modifications supplémentaires demandées par le client ou tout autre empêchement indépendant de notre volonté.

Les présentes conditions générales sont exclusivement régies par la loi belge. En cas de litige, seuls les Tribunaux de l'arrondissement judiciaire de LIEGE seront compétents.

Le consommateur au sens du Code de Droit Economique peut choisir de saisir les juridictions du ressort de son domicile.